

2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le **taux de marge** rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2019, le taux de marge est de 27,1 % sur l'ensemble des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Selon les secteurs, il varie entre 20,8 % (pour l'hébergement-restauration) et 32,0 % (pour l'information et la communication), sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (65,1 %) ► **figure 1**.

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais il peut permettre de financer les investissements. Ainsi, en 2019, l'industrie, avec un taux de marge de 30,1 % et un **taux d'investissement** de 20,0 %, a une rentabilité économique de seulement 6,7 %. *A contrario*, la construction, avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 21,1 % et 11,5 %), a pourtant une rentabilité économique plus forte que la moyenne (12,3 % contre 7,6 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est maximal dans les activités immobilières (8,3 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié ► **figure 2**. Cet écart est également marqué dans les services aux particuliers (5,5 points), les services aux entreprises (3,8 points) et la construction (2,5 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des entreprises sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de

ses revenus ou de ses cotisations sociales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2019, tous secteurs confondus, le taux de marge des entreprises employeuses augmente légèrement par rapport à 2018 (+ 0,9 point). La croissance de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (+ 5,1 %) a été plus soutenue que la hausse des frais de personnel (+ 4,0 %). Le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), supprimé en 2019, a été remplacé par un allègement des cotisations sociales pour les employeurs. Ainsi, les cotisations sociales par **équivalent temps plein** diminuent de 2,8 % entre 2018 et 2019 pour l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, contribuant à contenir les frais de personnel et à rehausser les taux de marge. Le taux de marge des entreprises employeuses augmente dans l'ensemble des secteurs. La hausse la plus marquée a lieu dans le secteur des transports et de l'entreposage (+ 1,9 point) et l'augmentation du taux de marge est supérieure à un point dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'hébergement-restauration.

En 2019, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) augmente celle que soit la taille de l'entreprise. La hausse la plus marquée concerne les **grandes entreprises** (GE, + 1,3 point) ► **figure 3**. Selon les secteurs, la médiane des taux de marge est comprise entre 15,0 % et 22,9 %. Leur dispersion est assez homogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1^{er} **quartile**) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3^e quartile) se situe entre 28 et 38 points sauf dans les activités immobilières, où il atteint 50 points ► **figure 4**.

► Définitions

La **valeur ajoutée** (VA) est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (comme la contribution économique territoriale) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation. Elle est aussi égale à la somme des rémunérations salariales et de l'excédent brut d'exploitation.

Taux de marge, excédent brut d'exploitation (EBE), entreprise, rentabilité économique, taux d'investissement, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), équivalent temps plein, grandes entreprises (GE), médiane, quartiles : voir *Glossaire*.

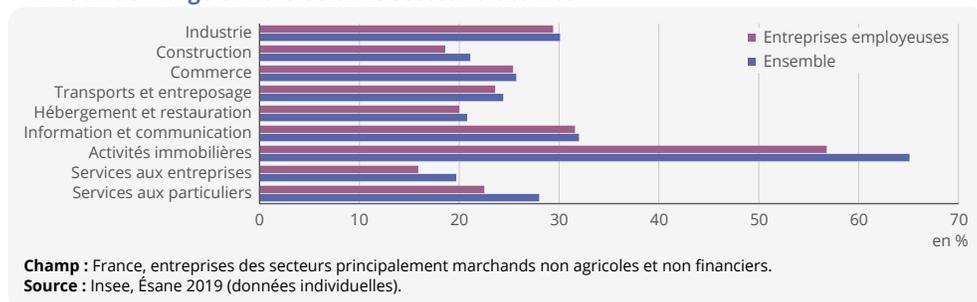
► 1. Taux de marge en 2019

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs	Frais de personnel	Excédent brut d'exploitation	Taux de marge
	en milliards d'euros			en %
	a	b	c = a-b	c / a
Industrie	302,0	210,9	91,0	30,1
<i>dont industrie manufacturière</i>	250,7	184,2	66,5	26,5
Construction	103,3	81,5	21,8	21,1
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	192,2	142,8	49,4	25,7
Transports et entreposage	88,4	66,9	21,5	24,4
Hébergement et restauration	45,2	35,8	9,4	20,8
Information et communication	94,9	64,5	30,3	32,0
Activités immobilières	36,4	12,7	23,7	65,1
Autres services principalement marchands	202,4	160,9	41,6	20,5
Ensemble	1 064,6	775,9	288,7	27,1

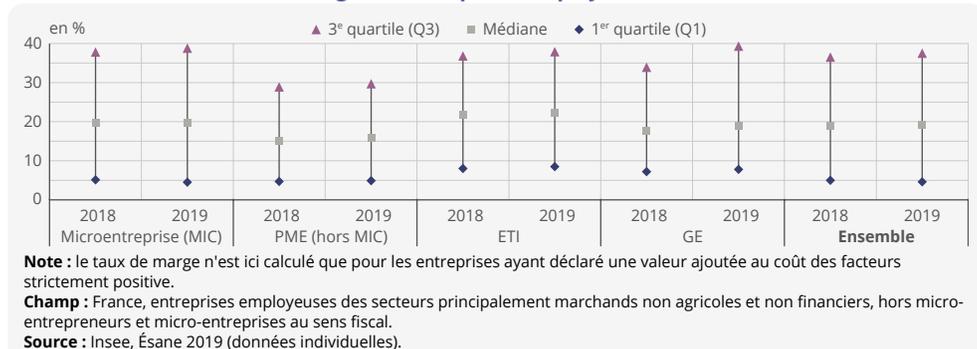
Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, É sane 2019.

► 2. Taux de marge en 2019 selon le secteur d'activité



► 3. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses en 2018 et 2019 selon leur taille



► 4. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2019

